



Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

**CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT DE REGION GRAND EST**
5, BOULEVARD DE LA DEFENSE
57078 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE REGION DE GRAND EST**

5, boulevard de la Défense

57078 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

• **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A METZ,
LE 11 JUIN 2025

FIGEC



Anne-Laure CHEVALIER
Commissaire aux Comptes

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est - BILAN AU 31/12/2024

ACTIF	Montant brut N	Amortissements et dépréciations N	Montant net N	Montant net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 125 674,23	-528 476,01	597 198,22	499 176,03
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles encours	43 908,00		43 908,00	39 288,00
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations incorporelles)	1 169 582,23	-528 476,01	641 106,22	538 464,03
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 613 272,65		1 613 272,65	1 635 337,65
Agencements et aménagements de terrains	21 426,60	-21 426,60		1 902,58
Constructions	34 640 610,51	-22 489 865,62	12 150 744,89	13 261 903,32
Constructions sur sol d'autrui	105 621,43	-102 956,02	2 665,41	4 378,72
Installations techniques, matériel et outillage	5 160 516,73	-3 017 901,33	2 142 615,40	470 347,82
Autre immobilisations corporelles	7 479 115,23	-5 435 343,61	2 043 771,62	1 847 561,25
Immobilisations corporelles encours	389 905,47		389 905,47	1 686 560,38
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations corporelles)	49 410 468,62	-31 067 493,18	18 342 975,44	18 907 991,72
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation		-77 073,89	-77 073,89	-77 073,89
Prêts	1 818,72		1 818,72	1 818,72
Autres immobilisations financières	227 698,47		227 698,47	251 210,97
Sous-total (immobilisations financières)	229 517,19	-77 073,89	152 443,30	175 955,80
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	50 809 568,04	-31 673 043,08	19 136 524,96	19 622 411,55
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Avances et acomptes	-222,00		-222,00	-300,00
Clients et comptes rattachés	8 259 413,46	-291 971,58	7 967 441,88	6 727 713,29
Fournisseurs débiteurs	28,40		28,40	28,40
Personnels et comptes rattachés	860 821,66		860 821,66	3 535,29
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 561,43		114 561,43	2 104,86
Etat et autres collectivités publiques	5 490 057,77		5 490 057,77	2 987 455,23
Comptes courants	3 600,00		3 600,00	19 800,00
Autres créances	53 467,31		53 467,31	15 833,93
Charges constatées d'avance	181 021,24		181 021,24	111 546,94
Compte de liaison des établissements	357 093,81		357 093,81	355 958,49
Opérations de trésorerie inter-services				
Sous-total 1	15 319 843,08	-291 971,58	15 027 871,50	10 223 676,43
Valeurs mobilières de placement	5 575 752,11		5 575 752,11	6 148 847,53
Disponibilités				
Caisse	5 517,24		5 517,24	2 816,43
Comptes bancaires débiteurs	4 691 870,47		4 691 870,47	7 228 719,54
Comptes de virements internes				4 020,00
Sous-total 2 (Disponibilités)	10 273 139,82		10 273 139,82	13 384 403,50
Régies d'avances et accreditifs				
Sous-total 3				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	25 592 982,90	-291 971,58	25 301 011,32	23 608 079,93
TOTAL GENERAL (I+II)	76 402 550,94	-31 965 014,66	44 437 536,28	43 230 491,48

Figec
 Commissaire aux Comptes
 Initialisation pour besoin d'identification
 21, rue de Sarre
 57070 METZ

PASSIF	Ex N avant affecta	Ex N.1 avant affecta	Ex N après affecta	Ex N.1 après affecta
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotations			-14 844 027,90	-14 844 027,90
Dons et legs				
Affectation				
Financements de l'Etat rattachés à des actifs détermin.			-378 348,76	-297 153,42
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement				
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)				
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)			-6 674 453,76	-5 740 987,66
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			-1 448 283,91	-933 466,10
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés			-9 819 452,07	-9 808 762,40
TOTAL I CAPITAUX PROPRES			-33 164 566,40	-31 624 397,48
PROVISIONS				
Provisions pour risques			-745 762,18	-975 762,18
Provisions pour charges			-739 674,09	-849 963,72
TOTAL II PROVISIONS			-1 485 436,27	-1 825 725,90
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit			-938 057,70	-1 069 514,77
Emprunts et dettes financières divers			-4 209,01	-4 304,96
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques				
Comptes bancaires créditeurs			-10 145,16	-844,80
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			-2 061 372,49	-3 494 087,99
Dont : fournisseurs			-1 637 331,04	-2 966 676,27
Dont : fournisseurs d'immobilisations			-4 428,02	-4 634,42
Dont : fournisseurs effets à payer				
Dont : fournisseurs factures non parvenues			-419 613,43	-522 777,30
Dettes fiscales et sociales			-3 601 025,31	-2 666 011,86
Dont : Personnels et comptes rattachés			-1 529 845,89	-709 620,44
Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-1 370 338,46	-1 417 574,15
Dont : Etat et autres collectivités publiques			-700 840,96	-538 817,27
Compte de liaison des établissements			-355 958,48	-355 958,49
Opérations de trésorerie inter-services				
Comptes courants				
Dettes diverses			-2 287 765,95	-1 361 462,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés			-373 137,44	-663 185,17
Autres dettes (y.c.47)			-660,00	-660,00
Produits constatés d'avance			-155 202,03	-164 337,51
TOTAL III DETTES			-9 787 533,57	-9 780 368,10
TOTAL GENERAL (I+II+III)			-44 437 536,24	-43 230 491,48

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Numéro de compte	Montant N	Montant N-1	Numéro de compte	Montant N	Montant N-1
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
64 Charges de personnels	15 123 450,32	15 110 943,00	74 Subventions d'exploitations	4 923 330,93	3 569 503,72
621 Personnel Extérieurs	127 881,22	140 298,66	dont 7412 ministère com. Artisanat	0,00	0,00
6311 Taxes sur les salaires	745 748,22	751 077,73	dont 7442 région	1 329 657,47	1 514 498,03
6333 Impôts et taxes sur rémunération	112 809,62	107 670,34	dont 7481 taxe d'apprentissage	0,00	0,00
60 Achat (sauf 603)	2 253 862,50	1 800 480,89	dont 7487 droit additionnel > 60%		
603 Variation de stocks			71 Production stockée	0,00	0,00
657 et 658 Charges spécifiques	1 767 559,98	1 444 515,05	757 Produits spécifiques	6 557 232,97	6 579 737,17
Autres charges de gestion	5 315 382,14	5 154 721,19	dont 7571 taxe pour frais de chambres	0,00	0,00
681 Dot amo, dépr. prov exploitation	2 301 723,20	2 077 973,00	dont 7574 ress. ou subv. de fonc	6 477 480,00	6 487 041,00
			dont 7575 droit add. fin. conseils form.	0,00	0,00
			70, 72, 75 Produits de gestion	15 918 230,50	15 777 365,66
			781 Rep sur am, dépréc. et prov d'expl.	1 406 766,36	1 507 567,63
			791 Transferts de charges d'exploitation	194 248,37	154 587,17
* TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	27 748 417,20	26 587 679,86	* TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (IV)	28 999 809,13	27 588 761,35
** Résultat d'exploitation	1 251 391,93	1 001 081,49	PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES			76 Produits financiers	199 692,11	67 397,11
66 Charges financières	16 991,62	20 697,17	786 Reprises sur dépréc et prov financiè	0,00	2 561,91
dont 6616 intérêts emprunts et dettes			796 Transfert de charges financières	0,00	0,00
686 Dot amo, dépr. prov ch. finan.		5 088,72	* TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	199 692,11	69 959,02
* TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)	16 991,62	25 785,89	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
** Résultat financier	182 700,49	44 173,13	77 Produits exceptionnels	787 957,68	79 077,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES			dont 775 prods des cessions d'actifs	576 462,50	91 602,50
67 Charges exceptionnelles	706 420,27	162 391,58	dont 777 quote part subv invst	0,00	0,00
dont 675 VNC actifs cédés	431 169,95	91 599,50	787 Reprises sur déprec et prov except.	0,00	0,00
687 Dot amo. dépr. prov cha. exopt.	1 148,92		797 Transferts de charges except.	0,00	0,00
* TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	707 569,19	162 391,58	* TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	787 957,68	79 077,06
** Résultat exceptionnel	80 388,49	83 314,52-	TOTAL DES PRODUITS (IV+V+VI)		
69 Impôt sur bénéfices	66 197,00	28 474,00	** TOTAL DES PRODUITS (IV+V+VI)	29 987 458,92	27 737 787,43
** TOTAL DES CHARGES (I+II+III+69)	28 539 175,01	26 804 331,33	*** Solde Débiteur (Perte)	0,00	0,00
*** Solde Créiteur (bénéfice)	1 448 283,91	933 466,10	*** TOTAL GENERAL	29 987 458,92	27 737 787,43
*** TOTAL GENERAL	29 987 458,92	27 737 787,43			

Figec
 Commissaire aux Comptes
 Initialisation pour besoin d'identification
 21, rue de Sarre
 57070 METZ